



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

francophonie

Question écrite n° 51784

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur la fermeture annoncée de l'institut français du Cap-Vert créé en 1982 et qui a un rôle important dans la diffusion de la culture française et des cultures francophones non seulement au Cap-Vert mais aussi dans toute la région. En effet, cette décision a déclenché une vague d'émotion dans ce pays très attaché à la langue française. Il rappelle que le Cap-Vert appartient à l'espace francophone et que l'Assemblée nationale capverdienne est membre de l'Assemblée parlementaire de la francophonie depuis 1976. Il souhaiterait obtenir des précisions sur la position du Gouvernement français quant à cette annonce, et savoir quelles actions compte-t-il initier le cas échéant ?

Texte de la réponse

L'Institut français du Cap-Vert, fragilisé par un déménagement l'ayant éloigné de ses publics traditionnels, accueillait moins de public que par le passé et avait perdu de son énergie et de sa pertinence. Après une large concertation avec les ministères et les institutions culturelles et universitaires concernés, sa fermeture a été décidée. Les fonds et les matériels de l'Institut français du Cap-Vert ont été remis à des partenaires qui ont pour objectif de poursuivre et de développer l'oeuvre engagée, rapprocher nos pays et valoriser ce patrimoine commun. La création d'un Institut de la langue française au sein de l'Université du Cap-Vert, à l'initiative de la rectrice, ancienne boursière du gouvernement français, apportera une continuité à cette activité essentielle et permettra l'appropriation par les institutions cap-verdiennes de ces secteurs. L'absence de l'Institut français au Cap-Vert ne signifie pas la disparition de la coopération française à Praia. De nombreux dispositifs de coopération se caractérisent par des partenariats noués entre l'ambassade et les Alliances françaises ou d'autres structures locales (centres bi-nationaux, universités...). Ce sera le cas au Cap-Vert où l'ambassade a pour mission de préserver et d'animer ces partenariats. Pour ce faire, et au vu du statut particulier du Cap-Vert, des moyens humains et financiers sont maintenus et en particulier un budget spécifique avec l'appui d'un agent en charge de l'animation de notre politique de coopération. Dans ce cadre, l'action de la France à Praia s'appuiera sur les échanges universitaires portés par les étudiants, les professeurs et les chercheurs des deux pays, les bourses, la coopération linguistique avec les universités ou l'Alliance française de Mindelo, et les échanges culturels qui ont permis à des artistes de renom d'émerger sur la scène internationale.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51784

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2261

Réponse publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1161